

par l'incendie. Que, demain, nous soyons nos vrais maîtres, l'étranger restera également chez nous. Nous n'en pourrons le chasser. Les fautes du passé nous lieront. Certes, -mais il nous reste de veiller à ce qu'il exploite sagement ses réserves, d'établir, d'accord avec lui s'il le veut, sans lui, s'il est récalcitrant, un régime de prévention contre l'incendie dans la forêt. Ses titres de propriété l'obligent à respecter les règlements de la province; nous avons la ressource, pour empêcher un déboisement trop grand, de les resserrer, de prendre des mesures pour les faire observer.

Sur d'autres points de notre province, la forêt est affermée pour un terme assez long d'années; mais nous sommes propriétaires du fonds. Là, ce sera moins difficile de restreindre à la longue l'étranger à la portion congrue. Outre une surveillance constante et inflexible de la mise en coupe, la vigilance la plus éveillée, quant aux violations des clauses du bail d'affermage et des règlements provinciaux, une initiative intelligente dans la lutte contre les feux de forêts et dans le reboisement suivi des terres mises en coupe réglée, nous devrons resserrer les clauses des baux, à leur renouvellement. Ce sera le temps, alors, ou de reprendre notre domaine pour nous, ou, si nous l'affirmons de nouveau d'en modifier les conditions d'exploitation, de hausser le prix du loyer, et le reste. Nous ne garderons plus d'étranger dans ces forêts que si cela s'accorde avec notre politique de développement économique. Il devra se plier aux exigences de l'Etat, ou quitter le pays.

Plus loin, dans des régions encore assez inaccessibles de la province, il y a des bois inexploités. Le feu y a fait des trouées, mais ce qui est debout constitue notre réserve véritable, l'industrie ayant largement entaillé les autres. C'est la dernière tranche de notre richesse forestière. Si nous voulons nous préparer à l'indépendance politique